



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 7 octobre 2011,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration, datée du 5 octobre 2011, du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie sur le dix-septième cycle de pourparlers de Genève, qui s'est tenu le 4 octobre 2011 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(*Signé*) Shalva **Tsiskarashvili**



**Annexe aux lettres identiques datées du 7 octobre 2011
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie
sur le dix-septième cycle de pourparlers de Genève**

Le dix-septième cycle de pourparlers de Genève, qui s'est tenu le 4 octobre 2011, a porté sur les problèmes relatifs à la sécurité et à la stabilité en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, territoires géorgiens occupés, ainsi que sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leur lieu de résidence habituel en toute sécurité et dans la dignité. Les deux groupes de travail ont tenu des réunions, auxquelles les participants ont pris part à titre personnel. Des représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la Géorgie ont participé aux débats, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) jouant le rôle de médiateurs. M. Dimitri Sanakoev et M. Giorgi Baramia, Président du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ont pris part aux pourparlers du dix-septième cycle. Des représentants des régimes fantoches de Tskhinvali et de Soukhoumi ont également participé aux groupes de travail.

Pour la première fois, le nouveau coprésident, M. Philippe Lefort, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, a participé aux pourparlers, de même que son prédécesseur, M. Pierre Morel. Le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie aimerait saluer ici la précieuse contribution apportée par M. Morel à la mise sur pied ainsi qu'à la direction du processus des pourparlers de Genève et lui est reconnaissant pour son dévouement, ses efforts, son efficacité et sa créativité. La partie géorgienne souhaite également la bienvenue au nouveau coprésident et lui transmet tous ses vœux de succès dans ses hautes responsabilités.

Le cycle du 4 octobre a montré à nouveau, de manière frappante, que la partie russe et les régimes fantoches de Tskhinvali et de Sokhumi n'ont pas l'intention d'examiner sérieusement les questions concernant la sécurité et la stabilité, ou le retour des personnes déplacées. La prise de position russe, politique s'il en est, empêche tout progrès, non seulement en ce qui concerne les questions fondamentales du programme des pourparlers de Genève, mais également au chapitre des questions humanitaires.

Pourtant, la Fédération de Russie refuse de se plier à l'obligation qui lui est faite en droit international de renoncer à l'usage de la force contre la Géorgie. À nouveau, Moscou persiste, à l'encontre du bon sens, à se proposer comme garant de la paix et du non-recours à la force dans la région. Par cette proposition, il cherche à se présenter comme un pacificateur et non comme le belligérant qu'il est, coupable d'atteintes à l'intégrité territoriale de la Géorgie, de non-respect des règles fondamentales du droit international et de violations patentées de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. On relèvera, au demeurant, que tous les efforts déployés par la Russie pour mettre en avant son prétendu statut de médiateur et de pacificateur et pour effacer son image de belligérant sont totalement infructueux. Notre vision des

faits est, incontestablement, celle de la Géorgie, mais aussi celle des coprésidents et des représentants des États-Unis d'Amérique.

Les représentants de la Géorgie à la réunion du premier groupe de travail ont exigé de la partie russe qu'elle coopère à l'enquête sur les actes terroristes perpétrés par les services spéciaux russes sur le territoire géorgien au cours des deux dernières années. Bien que la partie russe ait reçu tous les éléments dont elle avait besoin à cet égard, elle n'a toujours pas répondu officiellement aux demandes légitimes de la partie géorgienne.

Le premier groupe de travail s'est interrogé sur les mesures concrètes qui pourraient contribuer à l'instauration d'un mécanisme de stabilité internationale dans les régions occupées. La Géorgie estime, à l'instar des coprésidents, que l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité dans la région de Tskhinvali et en Abkhazie devrait se faire graduellement, dans le cadre de mesures concrètes. Parallèlement, la sécurité et la stabilité ne pourront s'installer, en dernière analyse, que si les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 sont pleinement appliquées et que les forces d'occupation russes, se retirant du territoire géorgien, cèdent la place aux soldats de la paix et à la police internationale dans les régions occupées.

Les coprésidents ont par ailleurs proposé des mesures concrètes pour rétablir la confiance entre des communautés déchirées par la guerre et par des divisions territoriales artificielles. Le 3 octobre s'est également tenue une séance d'information sur les mesures de confiance, au cours de laquelle les organisations non gouvernementales actives dans les régions occupées ont donné aux participants aux pourparlers de Genève des informations sur leurs activités. Hélas, à ce stade, la Fédération de Russie et ses régimes fantoches ne se sont pas révélés prêts à appuyer ces mesures.

Il est alarmant de voir que, dans le second groupe de travail, Moscou et ses régimes fantoches ont refusé d'examiner la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leur lieu de résidence habituel en toute sécurité et dans la dignité. Tous les efforts consentis par les coprésidents et par la partie géorgienne pour mettre sur pied des pourparlers sur l'élaboration de principes en matière de retour se heurtent, en raison de la position inflexible de Moscou et des régimes de Tskhinvali et de Soukhoumi, à une impasse.

Lors du dix-septième cycle de pourparlers, les représentants de la Géorgie et des États-Unis ainsi que les coprésidents ont exprimé sans ambages leur préoccupation face aux arrestations illégales et aux poursuites dont était victime la population locale qui franchissait les frontières administratives. Actuellement, le régime fantoche de Tskhinvali détient 16 personnes, qui doivent être libérées immédiatement et sans conditions. La Géorgie exhorte à nouveau la communauté internationale à s'intéresser au sort de ces personnes et continue de soulever la question dans ses échanges avec les autorités officielles de Moscou.

Les participants sont convenus de se réunir le 14 décembre 2011 pour le dix-huitième cycle de pourparlers de Genève.